

**COMMUNE DE MONTLAUR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de membres*

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 9*

**Séance du 06 décembre 2022**

**L'an deux mille vingt-deux**

**Et le six décembre à 20 heures 30**

Date de la convocation : 30/11/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Myriam ALINAT, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, RIVEMALE Patrick, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Absents excusés : BERNAT Laurent, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François

Secrétaire de séance : GUIRAUD Vivien

N° 40-2022

**Objet : Fixation du loyer de l'appartement sis Immeuble Mairie- 1er étage gauche**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite du départ du locataire sis Immeuble de la mairie – 1er étage gauche le logement est vacant.

Des travaux de rénovation ont été réalisés et le logement peut à nouveau être loué.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le loyer de ce logement communal. Ce logement est composé de deux pièces d'habitation pour une surface habitable de 40 m2.

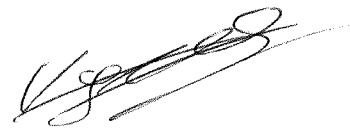
**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- **DE FIXER** le montant du loyer du logement sis Immeuble Maire-1<sup>er</sup> étage gauche à 300,00 euros (trois cent euros), charges non comprises.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bail à venir et toutes pièces nécessaires à la bonne gestion de la location

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.

**Le Maire, Patrick RIVEMALE**

**Le secrétaire de séance, Vivien GUIRAUD,**



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission  
Au représentant de l'Etat le 07/12/2022  
Et de la publication le 07/12/2022  
Le Maire, Patrick RIVEMALE